



VAUCLUSIEN

**Bulletin départemental
du SE-UNSA du Vaucluse**

Numéro spécial première inspection Premier poste

Un enseignant se souvient longtemps de son premier poste, de ses premières classes. Ces moments sont importants et parfois difficiles. Les premières années sont ponctuées de souvenirs, d'étapes cruciales.

Moment attendu ou redouté, la première inspection fait partie de ces étapes. L'équipe du SE-UNSA a donc réalisé ce bulletin, sans prétention, juste pour vous aider, vous donner quelques éléments qui nous paraissent importants. Ce numéro spécial est une aide supplémentaire pour vous, nouveaux collègues. Le SE-UNSA est fondé sur le principe de solidarité. Nous nous efforcerons de vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin en ce début de carrière dans nos publications comme dans nos réunions.

La situation actuelle à l'Éducation Nationale est préoccupante et délicate dans certains domaines. Il est donc essentiel qu'ensemble nous fassions connaître nos propositions et nos exigences sur les effectifs dans les classes, l'aménagement du temps scolaire, l'équipement des écoles, la formation continue, l'inspection ... N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en parler. Notre métier, s'il est passionnant, n'en est pas moins difficile et les contacts entre collègues sont parfois inexistantes. Nous voulons être le moteur et le lien d'étroites collaborations. Nous nous tenons à votre disposition.

En espérant que vous trouverez dans ce bulletin des informations utiles, nous vous souhaitons une bonne lecture. Bon courage pour votre 1ère inspection ... Et ne stressez pas trop !

À bientôt

L'équipe départementale du SE-UNSA

**Numéro spécial
Novembre 2006**

SOMMAIRE

- * Page 1 : Edito.
- * Page 2 : La 1ère inspection.
- * Page 3 : Déroulement de l'inspection.
- * Page 4 : L'entretien avec l'IEN.
- * Page 5 : Témoignage.
- * Pages 6 : A quoi sert la note d'inspection ?
- * Pages 7 : Responsabilité des enseignants.
- * Page 8 : Les concertations—les moments importants de l'année.
- * Page 9 : Le SE-UNSA
- * Page 10 : Nous contacter.

Revue bimestrielle

Directeur de publication : Jacky SENECA

CPPAP n° 0707S07462 Imprimée par nos soins

ISSN n° 116563183 encartage payé – Dispense de
timbrage – R 206 Dépôt AVIGNON CTC



La 1ère inspection

Vous allez bientôt connaître « les joies » de votre première inspection. Il n'est donc pas inutile de faire le point sur ce qui vous attend.

Cette inspection est statutairement obligatoire en début de carrière. Elle permet, après une année sur le terrain, de se voir attribuer un élément essentiel : sa première note.

Les remarques et conseils que nous vous donnons dans ce bulletin sont ceux qui correspondent aux critères d'une inspection normale et juste. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Et nous ne pouvons nous contenter de nous en indigner. C'est la raison pour laquelle notre syndicat reste très vigilant sur cette question.

En pratique, l'inspection a deux fonctions :

- un contrôle de conformité (la vérification des contenus d'enseignement et le respect des programmes) ;
- une évaluation qui doit être un moment d'échange entre les deux parties et qui aboutit à élaborer un diagnostic, des préconisations, des exigences, déterminer les besoins en formation et donner des conseils dans une perspective d'évolution par rapport à des pratiques pédagogiques et une carrière professionnelle.

L'inspection est aussi l'occasion pour l'inspecteur d'apprécier l'implication de l'enseignant dans l'école (travail d'équipe au sein du cycle par exemple), participation dans le projet d'école... À cette occasion, il n'est pas rare qu'un inspecteur vienne saluer le directeur quelques instants pour s'assurer de bons rapports existant au sein de l'équipe pédagogique.



L'inspection selon le SE-UNSA

Pour le SE-UNSA, l'inspection ne peut et ne doit pas se limiter à une visite formelle et normative qui se solde par l'attribution d'une note.

Pour nous, l'inspection doit avant tout être formative. Son objectif principal doit être d'améliorer nos pratiques individuelles ou collectives. De fait, une clarification entre ces deux aspects s'impose.

En tout état de cause, nous revendiquons que les critères d'évaluation pédagogiques soient portés à la connaissance de tous les enseignants. Nous demandons à ce qu'un protocole explicite des conditions d'inspection soit mis en oeuvre.

Durée de l'inspection

Il n'y a pas de règle et la durée d'une inspection varie d'un inspecteur à l'autre. Cela va d'une demi-heure à une demi-journée. Sa visite dans votre classe est suivie d'un entretien particulier au cours duquel vous pourrez expliquer, voire justifier, vos choix pédagogiques.

Retard d'inspection

Les inspections se font en général avant le 31 décembre, mais des retards sont souvent constatés. Si c'est le cas, n'hésitez pas à appeler votre IEN pour lui signaler (vous pouvez également nous appeler). Cette règle n'est pas toujours observée. L'inspecteur peut choisir d'attendre la tenue des stages T2 pour permettre aux enseignants de réajuster éventuellement des pratiques ou simplement de mettre à profit des outils construits (ou apportés) au cours de ces stages.

Conseillers pédagogiques

Il n'est pas rare non plus que la visite de l'inspecteur soit précédé de celle d'un conseiller pédagogique, si vous le demandez.

Sachez d'ailleurs que ce peut être le moyen de trouver des réponses à des questions bien légitimes, même si vous ne rencontrez pas de difficulté particulière. Le conseiller pédagogique ne fait jamais que des visites formatives.



Déroulement de l'inspection.

L'inspection individuelle comprend :

- une phase d'observation de la conduite de la classe,
- un entretien approfondi avec l'enseignant.

Les séquences constituent un élément déterminant de l'inspection. Votre IEN vérifiera qu'elles s'inscrivent bien dans votre emploi du temps et qu'elles suivent la progression que vous vous êtes fixée. Il vérifie également la connaissance des programmes, du contexte socio-économique de l'établissement, du projet d'école ..., bref rien de plus que le quotidien du métier d'enseignant.

Concernant les progressions, elles sont également très importantes : essayez de privilégier une forme (tableau, arborescence...) qui fasse ressortir l'interdisciplinarité de votre enseignement. Nous conseillons aussi un surlignage sur les progressions lorsque l'apprentissage a été conduit à son terme : cela permet à un éventuel remplaçant de prendre la classe au pied levé plus facilement, sans se plonger dans l'étude du cahier journal.

Vos préparations de séquences ne sont pas des pièces obligatoires à fournir lors de votre inspection, mais une présentation sous une forme claire et explicite de celles-ci et de votre cahier journal ne peut que jouer en votre faveur.

Même si les conditions de l'inspection ne paraissent pas optimales, il faut faire preuve de bon sens, de cohérence, de clarté et d'esprit critique lors de l'entretien. Cette phase est importante. Il arrive à tout enseignant de « rater » une séance, l'essentiel étant de pouvoir analyser ensuite ces erreurs et de trouver ce qui a fait défaut (documents ou forme de travail non adaptés, objectif ou consigne pas assez clair ...). Ce retour analytique sur ce que la séquence a apporté ou n'a pas apporté ne doit ni être une obligation, ni être artificiel. Il faut que ces analyses de la pratique aient un intérêt pour la suite. Le bon sens et la cohérence de vos démarches doivent prévaloir. Elles témoigneront de votre efficacité à amener vos élèves où vous le voulez. Vous devez pouvoir justifier tout ce que vous faites.

Affichages réglementaires

Doivent figurer dans votre classe :

- l'emploi du temps ;
- la liste des élèves et le tableau des âges ;
- vos progressions ;
- la liste des chants et poèmes ;
- les consignes d'évacuation en cas d'incendie ;
- le planning des services.
 - Registre d'appel tenu à jour.

Le cahier journal

Un bon cahier journal est un outil de travail et va permettre à toute personne venue de l'extérieur (et notamment les TR !) de se rendre compte de ce qui a été fait. Cela suppose donc des qualités de communicabilité et de lisibilité. Il a la vertu de vous obliger à expliciter ce que vous faites. Il doit aller à l'essentiel et ne pas être artificiel.

C'est :

- un outil de programmation et de planification de votre journée pédagogique,
- un outil d'auto-analyse,
- le témoignage de ce qui se fait dans le quotidien de la classe
- le seul moyen de communication entre vous et un remplaçant éventuel. Il doit donc rester dans la classe.

Il peut prendre la forme que vous voulez ou s'adapter au niveau dans lequel vous enseignez. En maternelle, vous pouvez par exemple opter pour une présentation hebdomadaire qui fera ressortir l'organisation choisie (rotation des ateliers sur une semaine).

Il doit permettre de mieux se rendre compte :

- de ce que l'on va faire ou/et de ce que l'on a fait,
- de son rythme de travail,
- de ce qui a été fait et du chemin qu'il reste à parcourir,
- de l'alternance et la régularité des activités.

Sa lecture sur une période moyenne (un trimestre) doit permettre de constater les oublis.



L'entretien avec l'IEN.

La partie visible de l'inspection est bien entendu l'observation et la discussion de vos séquences. Il est donc important que votre inspecteur se rende compte du travail réel que vous faites jour après jour avec votre classe. Pour cela, il s'appuiera sur vos affichages pédagogiques, les cahiers de vos élèves, votre place dans l'école et, bien entendu, vos démarches pédagogiques et votre mode de relation avec vos élèves. Votre IEN vous demandera peut-être de vous situer par rapport au reste de l'équipe, au projet de cycle et au projet d'école.

Pour vous évaluer, votre IEN dispose de critères classiques :

- la conformité aux programmes et instructions officielles ;
- la conformité au référentiel des compétences et capacités d'un professeur des écoles.

À cela s'ajoute un critère administratif assez strict : l'Inspecteur dispose d'une grille croisant échelon et note : n'espérez tout de même pas avoir 19 la première fois, même si vous êtes parfait... D'ailleurs, l'IA confirme ou apporte des modifications à la note proposée par l'IEN.

Il vérifiera donc que ce que vous proposez à vos élèves est bien prévu au programme et ne dépasse pas leurs capacités. Il sera attentif au climat de confiance que vous aurez su instaurer dans votre classe, par vos encouragements, par votre manière de valoriser les réussites de vos élèves et de dédramatiser leurs erreurs et échecs.

Pour bon nombre d'IEN, un des principaux critères d'efficacité repose sur le dispositif que vous avez mis en place pour atteindre votre objectif et le type d'évaluation à court et à moyen termes que vous avez choisi. Il faut avoir le souci d'essayer de toujours mesurer ce que l'on a fait avec ses élèves.

À ces critères classiques, nous ne pouvons que vous engager à ajouter des critères d'efficacité. Essayez de les rendre les plus actifs possible. L'expérience de ceux qui vous ont précédés montre que les IEN reprochent souvent aux collègues débutants de ne pas assez prendre en compte l'ensemble des données d'une classe.

Les maîtres-mots de votre pratique doivent être : bon sens, cohérence, clarté, sens pratique, efficacité.

Il faut montrer que vous êtes quelqu'un responsable de ses choix, qui a réfléchi aux buts et enjeux de ce qu'il propose à ses élèves (les élèves doivent savoir où vous les emmenez. Ils apprendront mieux si ce que vous leur enseignez a du sens pour eux). Votre capacité de raisonner et de prendre du recul par rapport à votre pratique sera un élément important de votre inspection et ne peut que vous aider dans votre métier.

Les obligations de tout enseignant.

- ♦ La discrétion professionnelle (devoir de réserve) est exigée des fonctionnaires qui ne doivent pas faire état publiquement des informations qu'ils détiennent sur les élèves.
- ♦ Le respect hiérarchique.
- ♦ L'impartialité, le désintéressement, la participation aux divers conseils, commissions, réunions avec les parents.
- ♦ L'application des textes officiels fixant les programmes et les objectifs pédagogiques.
- ♦ La participation à la vie de l'école.
- ♦ La surveillance des récréations.

Poste fractionné.

Nombre d'entre vous sont sur des postes fractionnés (2 mi-temps par exemple). Si vous faites partie de ceux-là, il faut une certaine cohésion entre vous et le collègue avec qui vous partagez la classe.

Si vous ne fonctionnez pas de la même manière que lui, ce qui est loin d'être une obligation, il faut bien évidemment que vous sachiez ce qu'il a fait mais aussi que vous ayez réfléchi à son mode de fonctionnement et que vous puissiez justifier les raisons de votre propre dispositif.



Comment s'est déroulé ton inspection ?

Ils ont été inspectés récemment (1 ou 2 ans). Ils n'en sont pas mort ! Voici de courts extraits de leurs témoignages.

En février, je savais que l'IEN n'allait pas tarder à venir. Et le matin où il est arrivé, je n'avais pas préparé quelque chose de « spécial » pour lui. J'ai juste fait ce que je faisais d'habitude. Je pense que cela a été plutôt un avantage. J'étais plutôt à l'aise (tout en étant quand même un peu stressé bien sûr !) je me comportais comme tous les jours et cela s'est ressenti. Ce n'était pas artificiel.

Quand je me suis fait inspecté, il y a 2 ans, j'étais TR, en remplacement court dans une classe de cycle 3. L'IEN m'a demandé si j'avais des documents que j'utilisais dans les différentes classes où je passais. Heureusement j'avais ma « mallette » dans mon coffre et je lui ai montré mon classeur « maternelle ». Il a apparemment apprécié.

Il a observé surtout mon comportement, mes relations avec les élèves. Il a également vérifié mon cahier journal.



Mickaël

Cette journée là, je m'en rappellerai ! Ma séance a été un désastre ! Rien ou presque ne marchait, le stress commençait à monter. L'entretien a été relativement long et j'ai quand même pu donner quelques explications : mise en commun trop longue et document pas du tout adapté. Petit à petit, et avec quelques apports de l'IEN, j'ai pu modifier ma séance pour en créer une nouvelle. Cette discussion et le fait que « *je savais où j'allais* » et que « *mes objectifs étaient clairs* » (selon l'IEN) m'ont en partie « repêché ». Finalement, avec le recul, cette inspection, sans être exceptionnelle, n'a pas été si catastrophique. La note et le rapport l'ont confirmé !

Patricia



Une note ? Pour faire quoi ?

Cette inspection va permettre, entre autre, à l'Inspecteur d'Académie, sur proposition de l'IEN de votre circonscription, de vous donner une note pédagogique. A quoi sert-elle ? Elle rentre en compte dans le barème utilisé pour les promotions.

L'avancement d'échelon

L'avancement d'échelon dépend directement de la notation. À l'intérieur du corps des professeurs des écoles, la classe normale compte 11 échelons. Pour pouvoir changer d'échelon, il faut être promouvable. Tout professeurs des écoles est promouvable à l'échelon supérieur dès qu'il a atteint le temps nécessaire indiqué dans le tableau d'avancement. Le changement d'échelon peut s'effectuer de trois manières (donc plus ou moins rapidement) :

"au grand choix : 30% des promouvables d'un contingent ;

"au choix : 50% parmi les 70% restant ;

"à l'ancienneté : les 20% restant.

C'est ce que l'on nomme les promotions. L'examen des promotions est annuel, il se fait sous le contrôle des commissions paritaires (CAPD). Les candidats sont départagés par un barème départemental constitué d'au moins deux éléments : l'ancienneté et la note pédagogique (ancienneté + note pour le Vaucluse, la note étant majorée de 1/4 de points par année de retard d'inspection à partir de la 4ème année).

échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2e			3 mois
2e au 3e			9 mois
3e au 4e			1 an
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois



Le rapport d'inspection.

Le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois. Il porte sur l'ensemble de vos activités et doit comporter une analyse du contexte dans lequel vous effectuez votre travail.

Le pouvoir de notation appartient à l'Inspecteur d'académie sur proposition de l'IEN de votre circonscription. Les notes pédagogiques ne sont arrêtées qu'une fois après avoir été harmonisées au niveau départemental.



En cas de problème ...

Si votre inspection prenait une tournure que vous désirez contester, la législation vous permet un moyen de recours : le droit de réponse sous forme de lettre dans laquelle vous défendez votre point de vue sur ce qui s'est passé. Toutes vos observations seront intégrées à votre dossier d'inspection.

Il faut donc toujours attendre son rapport d'inspection avant d'entreprendre quoi que ce soit. Il se peut, en effet que ce qui vous a été dit lors de l'entretien avec votre IEN soit différent de ce qui y est consigné. Il convient donc de ne pas vous "emballer" et de bien peser votre décision quant à un éventuel recours.

Si avez le moindre doute, nous vous conseillons de nous contacter afin que nous puissions vous aider s'il le faut dans ce type de démarche délicate.



Responsabilité

Responsables, les enseignants le sont par la nature même de leur métier. Cette responsabilité n'est pas seulement morale et professionnelle. Elle est aussi juridique. Si la question n'est pas nouvelle, l'évolution de notre système éducatif, celle de la société, la rendent toujours plus présente dans la préoccupation des collègues. Nos pratiques professionnelles, de par la multiplicité des activités pédagogiques, nous placent en situation régulière de prise de risques. Il nous faut la minimiser tout en rendant l'élève autonome.

Le BO sert de base réglementaire de référence. Pour autant, toutes les situations pédagogiques, tous les moments de l'emploi du temps, tous les niveaux d'enseignement ne sont pas évidemment traités en détail et c'est souvent le bon sens qui régit nos choix d'organisation de service, bon sens qui ne vaut pas forcément devant les tribunaux.

Pour le SE-UNSA le renforcement de la sécurité est lié à une clarification de la réglementation : en effet, de nombreuses incertitudes ou contradictions existent dans la réglementation sur la prévention des risques, les normes de sécurité, les soins d'urgence.

Nous voulons la mise en oeuvre d'un guide simplifié et actualisé mis à disposition des écoles et établissements. Il est aussi, absolument fondamental, de renforcer la formation des personnels à des données juridiques de base et à la réglementation en matière de sécurité, dans le cadre de la formation initiale et continue. Au SE-UNSA nous exigeons également toutes les garanties statutaires pour les enseignants mis en cause

Parce que cette réglementation est complexe, nous avons préparé des fiches de synthèse par rapport aux questions qui nous sont posées régulièrement. N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet.

- Alimentation à l'école
- Natation
- Interventions extérieures
- Relations avec les familles
- Locaux scolaires
- Règlement de l'école
- Sécurité équipements et matériels
- Sorties scolaires
- Surveillance des élèves
- Organisation des soins d'urgence
- Protection des fonctionnaires
- Signalement enfant en danger
- Usage d'internet
- ...

Quelques conseils en vrac

Il est obligatoire d'être présent dans l'école 10 minutes avant le début des cours pour assurer l'accueil des élèves et cela, même si vous n'êtes pas de service.

En maternelle, tout enfant doit être remis directement à la personne désignée et présentée en début d'année .

Ne jamais laisser des élèves seuls dans la classe comme dans la cour. Éviter de rester dans la classe avec un ou deux élèves seulement.

Ne pas laisser un élève quitter la classe avant l'heure réglementaire (*sauf s'il a une autorisation écrite et signée de ses parents et que ceux-ci viennent le chercher—il peut être utile d'avoir dans la classe un cahier sur lequel les parents peuvent signer un mot du type « je soussigné ... avoir récupéré mon fils Tel jour à tel heure »*).

Lors des sorties, il faut veiller avec la plus grande rigueur aux taux d'encadrement. Il est fortement recommandé d'informer l'I.E.N. du lieu et de la date de la sortie.

La présence d'un intervenant extérieur n'exclut pas votre responsabilité, vous devez toujours être en présence de vos élèves.



Les concertations.

Le conseil de cycle.

Il élabore, met en oeuvre et évalue le projet pédagogique de cycle, en cohérence avec le projet d'école. Il fait le point sur la progression des élèves et formulent des propositions sur le passage de cycle en cycle, ainsi que sur la durée (qui peut être allongée ou réduite d'un an) du passage d'un élève dans le cycle.

Le conseil des maîtres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que le président du conseil (le directeur) le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande. Il donne un avis sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

Le conseil d'école.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et peut également l'être à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Sur proposition du directeur, il vote le règlement intérieur de l'école, établit l'organisation du temps scolaire, adopte le projet d'école ...

Obligation de service.

Le service des enseignants s'organise sur 36 semaines. Dans le 1er degré, ce service est de 27 heures hebdomadaires pour un exercice à temps plein, dont 26 heures sont des heures d'enseignement devant élèves.

La 27ème heure est consacrée :

1. Aux travaux au sein des équipes pédagogiques (conseil de cycle et conseil des maîtres) : *18 heures.*
2. Aux conférences pédagogiques et animations pédagogiques organisées par l'I.E.N.: *12 heures.*
3. À la tenue des conseils d'école obligatoires : *6 heures.*



Les moments importants de l'année

L'année scolaire dans le 1er degré (quelques dates importantes—pour plus de précisions n'hésitez pas à nous appeler).

Premier trimestre

Signature du PV d'installation en cas de nouvelle nomination.

Inscription par Internet pour participer au changement de département (permutations).

Stages de formation continue.

Avancement des instituteurs et PE.

Candidature au Cafipemf.

Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Deuxième trimestre

Départs en stages spécialisés Ais.

Demande de travail à temps partiel.

Troisième trimestre

Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude et passage à la hors classe.

Congés formation ou mobilité.

Mouvement départemental.

Changement de département (rapprochement de conjoints par exeat-ineat direct).

Le SE-UNSA ?

En adhérant au Syndicat des Enseignants vous faites acte d'esprit de solidarité et vous nous permettez de jouer pleinement notre rôle de représentants des personnels, de défendre l'intérêt des collègues et le service public et laïque d'éducation. La solidarité est une caractéristique prédominante de notre profession dans le partage et la transmission de connaissances et de savoirs. La solidarité fait partie de notre conception du syndicalisme. Face à un individualisme croissant dans notre société, cette solidarité permet de faire front.

Notre projet global est basé sur le rassemblement, la transformation et la revendication.

1) Rassembler la profession.

Une vision globale du système éducatif est nécessaire pour mieux en appréhender les effets. Nous rassemblons tous les acteurs pédagogiques : de la petite section de maternelle à la terminale. Aucun clivage professionnel n'a lieu d'être. La continuité du système éducatif doit être une évidence pour l'ensemble des personnels car elle l'est pour nos élèves.

2) Transformer l'École.

Réfléchir sur les transformations nécessaires en se posant la vraie question : Quel système éducatif pour la société de demain ? Le SE-UNSA vient d'éditer un dossier spécial : 15 clés pour changer l'École. Ce dossier contient des propositions concrètes du SE-UNSA, ce qui fait notre différence, ainsi que des interviews et des contributions de personnalités du monde éducatif. Vous pouvez le consulter sur notre site internet : www.se-uns.org (l'adresse directe est la suivante : http://www.se-uns.org/elec/15_CLES.pdf). Nous pouvons également vous le faire parvenir par courrier.

Est-ce une prise de risque à se dévoiler ? Peut-être. Mais c'est notre conception du syndicalisme : un syndicalisme utile qui propose, en prise avec les collègues ; un syndicalisme combatif, qui ne dit ni non par principe, ni oui par habitude.

Ces quinze propositions sont imparfaites ? Sans doute. Elles ne satisferont pas tout le monde ? Assurément. Mais elles proviennent d'un syndicat, le SE-UNSA, qui a un projet pour l'École et ses maîtres, de la maternelle au lycée, qui assume ses choix.

3) Revendiquer en proposant.

Nos interventions sont basées sur l'écoute des collègues, l'état des lieux et l'apport de propositions pour arriver aux objectifs fixés ensemble. La caractéristique du Syndicat des Enseignants-UNSA est de travailler dans la faisabilité sur des revendications réalistes et concrètes.

Cela ne nous empêche pas d'être fermes sur nos positions et d'aller jusqu'à la manifestation ou la grève. Mais nous ne disons pas NON par principe, et lorsque nous disons « non », nous faisons des propositions concrètes, réalistes et concertées.

LE SE-UNSA, une équipe à votre écoute !

Yveline AUBERT

Secrétaire 1er degré

1/2 décharge

Secrétaire départementale

UNSA-Education

Mickaël CHALEARD

Secrétaire départemental

SE-UNSA

élu CAPD et 3/4 décharge

Sylvie FABRE

Responsable CAPD

1/4 décharge

Mais aussi (et sans décharge) :

Lionel CHARON : responsable direction et maternelle

Marie-Hélène BAILLY : responsable CAPD

Fabienne HENRY : responsable AIS.

Eliette SAUVAN : responsable « Jeunes enseignants »

Charly VOGLIMACCI, Nathalie NOEL :

responsable du fichier + ceux que nous avons oubliés et qui donnent

Jean-Denis DELPORTE : responsable AIS

régulièrement un peu de leur temps ...

Bruno MORY : élu CAPA et responsable PLP

Emmanuel BLONDEAU : responsable Collèges et Lycées

Françoise BUREAU : responsable EPS

Monique POUDDROUX : responsable « retraités »



Quelques publications ...

Le SE-UNSA édite régulièrement des bulletins spéciaux. N'hésitez pas à nous les demander :

- Mémento du directeur d'école.
- AIS.
- Scolariser un enfant en situation de handicap.
- 15 clés pour changer l'Ecole.
- Responsabilité des enseignants.
- Enseigner hors de France.
- L'évaluation.
- La santé au travail.
- Les français et la laïcité.
- Le socle commun.
- Enseigner sur la Shoah.
- Retraites.
- Ecole et entreprise.
- L'école maternelle pour tous.

**Pour toutes questions,
n'hésitez pas à nous
contacter !**

**04 90 82 36 60
06 81 73 45 38**

Nos publications "Début de carrière" peuvent vous apporter des réponses. N'hésitez pas à nous les demander

Je souhaite recevoir :

- votre guide pratique
- bulletin spécial :
- informations spécifiques sur :
- votre livret " début de carrière "

Je souhaite :

- changer de département
- suivre une formation spécialisée
- autres (préciser)

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille : Année de naissance :

Adresse : Code postal : Commune : Tél :

Adresse Mail :

Je souhaite adhérer OUI..... NON:



Section départementale du Vaucluse
BP 101 - 7 rue des Ortolans
84006 AVIGNON Cedex 1

Tel : 04 90 82 36 60 Fax : 04 90 86 96 39
Mail : 84@se-unsas.org www.syndicat-enseignants.org